

L'ACTU



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

L'acTU n°120 - Le Trait d'Union du mois de février 2022

La chronique de...

L'un des projets majeurs de notre programme pourrait se concrétiser avant la fin du mandat... la première partie de la réhabilitation de la friche industrielle que nous nommons zone Delacote Sud. Cette partie de friche, qui est l'héritage d'activités industrielles passées, regroupe sept bâtiments. Composés de grands ateliers, édifiés sur deux niveaux et un sous-sol



partiel, ils sont un témoignage architectural et historique fort d'une époque révolue.

Nous prévoyons la réhabilitation de ce site en valorisant ces bâtiments remarquables, afin de promouvoir un urbanisme et une architecture respectueux de l'environnement et du patrimoine local. Le projet sera étudié en concertation avec l'équipe municipale, les futurs prestataires et les services communaux en prenant en compte la plus grande polyvalence des locaux. Il sera développé autour de plusieurs objectifs :

- requalifier et promouvoir un usage répondant à une demande et des besoins locaux : espaces d'activités de petites et moyennes tailles, salles de restauration, logements, espaces culturels et de loisirs, services publics et associatifs ;
- favoriser la biodiversité : les espaces verts feront l'objet d'une attention particulière pour la protection de la faune et de la flore régionales ;

- faciliter l'accès aux activités : sous l'espace central, un parc de stationnement souterrain de 40 places accueillera les usagers réguliers du site. En partie nord et le long des voies adjacentes, 45 places seront créées en surface pour satisfaire aux besoins en stationnement des usagers occasionnels ;

- intégrer le site à la stratégie urbaine et péri-urbaine afin de redonner vie à ce lieu au sein de l'espace territorial, en affectant les futures destinations à la mise en valeur du contexte social et géographique.



Nous espérons pouvoir continuer cette réhabilitation en intégrant les autres parcelles ; le projet d'aménagement présentera, par son architecture et sa morphologie, une harmonie architecturale avec les bâtiments existants de façon à faire apparaître un ensemble cohérent. Nous y travaillons déjà...

Éric Therry, adjoint au maire en charge des affaires générales, des finances, des travaux, de la jeunesse et du sport

Le billet de la rédaction

Avec cet exemplaire de L'Actu est distribué le premier numéro de la *Lettre d'information du PLU (Plan Local d'Urbanisme)*. Vous y retrouverez des informations sur la révision du PLU. La périodicité de la publication de cette lettre suivra l'avancement de chaque étape de la révision, indiqué en dernière page.



À ne pas oublier

23, 24, 25 février

Stage de danse par Sports et loisirs

4 mars

Dernier jour pour s'inscrire

sur les listes électorales en mairie ou par courrier

15 mars

Collecte de sang à Viarmes

Problème d'éclairage public résolu !

Un acte de malveillance est à l'origine du manque d'éclairage public sur une partie de la commune, début du mois de janvier 2022. Une société est intervenue pour remédier à cette interruption de l'éclairage public. Lors de cette intervention, à la demande de la mairie, l'entreprise a remplacé trois anciens appareils fluorescents devenus obsolètes par des platines à leds moins énergivores.



Bienvenue au salon de coiffure Le Duo

Depuis le 19 janvier, *Nathie Coiff* a été repris par deux sœurs, Carla et Marianne Rodrigues. Carla a été formée par l'ancienne propriétaire Audrey Bernard et Marianne a quitté son ancien salon après 28 ans.

Vous êtes les bienvenus dans ce lieu entièrement rénové pour une nouvelle coupe, une manucure classique, un soin esthétique ou encore une beauté des pieds.



Carla et Marianne, qui souhaitent travailler ensemble depuis longtemps, auront le plaisir de vous accueillir pour un moment de détente.

Ce salon mixte est ouvert :

lundi de 9 h à 12 h,

mardi et mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30,

jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 20 h,

vendredi de 9 h à 19 h,

samedi de 9 h à 17 h.

Prise de rendez-vous au 01 30 35 43 13.

15 rue Pierre-Brossolette à Asnières-sur-Oise.

Portage de repas à domicile

Si vous êtes âgés de 65 ans et plus, et que vous rencontrez des difficultés à cuisiner, à vous déplacer ou à préparer vos repas, vous pouvez vous les faire porter sous certaines conditions. L'objectif est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées isolées et justifiant, par certificat médical, d'une perte d'autonomie physique ou psychique. Ce service s'adresse uniquement aux personnes :

- isolées et sans assistance familiale ;

- âgées de 65 ans et plus ;

- ou handicapées titulaires d'une carte d'invalidité

(Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou

Allocation aux adultes handicapés (AAH)) ;

- ou temporairement dans l'incapacité de préparer ses repas.

Pour un couple, les deux personnes doivent remplir les conditions. Le Centre communal d'action sociale (CCAS) prend en charge partiellement ce service sous conditions de ressources. Trois livraisons par semaine, lundi, mercredi et vendredi, sont assurées par un prestataire situé près d'Asnières-sur-Oise.

Pour plus de détail, contactez le CCAS au 01 30 35 58 96.



Un centre dentaire à la pointe de la modernité

Depuis le 17 janvier, un nouveau centre dentaire a ouvert ses portes dans le quartier de la Manufacture.

Ultra-moderne et indépendant, il propose de multiples services : soins et prothèses dentaires, implantologie, orthodontie, pédodontie et urgence.

Il pratique le tiers-payant de la sécurité sociale et la CSS (Complémentaire Santé Solidaire, ex CMU) et est conventionné avec certaines mutuelles.



9 rue de l'Atelier à Asnières-sur-Oise.

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 19 h. Rendez-vous au 01 76 21 17 00 ou sur doctolib.fr.

Par ailleurs, le cabinet dentaire recrute différents collaborateurs afin d'étoffer son équipe administrative et médicale.

Studio MS coiffure, prothésiste capillaire

Après avoir travaillé dans son propre salon de coiffure pendant 21 ans à L'Isle-Adam, Véronique Schoendorff s'est installée en septembre 2020 sur notre commune en tant que prothésiste capillaire. Elle accompagne et conseille avec bienveillance et en toute confidentialité les personnes malades, tant sur le plan esthétique qu'administratif, dès le début de la maladie jusqu'à la réinsertion à la vie normale. Référencée et agréée par la Sécurité sociale, cette Asniéroise depuis une vingtaine d'années, a obtenu le label qualité Beauté et bien-être 2022.

Uniquement sur rendez-vous au 07 66 87 07 38 les lundi,



mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h (fermé le mercredi).

Adresse : 2 rue du Crocq, 95270 Asnières-sur-Oise.

Actes d'incivilité, ça suffit !

Toute une série d'actes d'incivilité ont été commis sur la ville ces derniers mois.



Citons, pêle-mêle, arrachage et vol de plantes dans les jardinières, vol de sapins et de décorations sur la place de l'Église, saccage des WC publics près de l'office de tourisme, dépôts sauvages chemin de la Gueule à vaches, dégradation volontaire des arbres fruitiers plantés par les enfants de la commune dans le chemin de la Reine Hortense,

dépôt de mobilier devant l'entrée du parc de Touville, masques jetés par terre, dégradation et vol dans le cimetière, vol de sacs à crottes dans les distributeurs...



Les conséquences de ces actes sont nombreuses, coûtent cher et touchent l'ensemble des habitants. Par exemple, la commune a décidé de fermer les toilettes près de l'office de tourisme. Sur le chemin de la Gueule à vaches, les agents



des Services techniques ont passé trois jours à déblayer les déchets sauvages. Pendant ce temps, ils ne participaient pas à l'embellissement de la ville. Sans oublier le coût de location des bennes et du temps de chargement des 35m³ de déchets et de déchargement dans les déchetteries. Afin d'éviter la récurrence et de bloquer l'accès, la mairie a installé des barrières.

Les masques jetés par terre sont polluants et dangereux pour les agents municipaux qui les ramassent mais aussi pour les passants. Pourtant, de nombreuses poubelles sont réparties dans les rues de notre commune; une a même été rajoutée début janvier place de l'Église.



Pour les sacs à crottes, les élus ont décidé de les retirer des distributeurs car certaines personnes peu scrupuleuses les volaient pour un usage autre que canin; leur remplacement coûtait très cher à la commune. Les propriétaires de chien doivent donc promener Toutou avec leur propre sac.

Voici quelques rappels:

- encombrants: apportez-les en déchetterie ou prenez rendez-vous auprès de Tri-Or au 0 800 089 095 pour un ramassage à votre domicile.
- crottes de chien: les propriétaires sont tenus de ramasser les déjections sur les espaces publics. En cas de non-respect de cette règle, ils sont passibles d'une amende de 68€ (article R633-6 du code pénal).

Ces actes d'incivilité pourraient ne pas exister si certains respectaient les règles.

De nouveaux interlocuteurs pour les finances publiques

Depuis la fermeture de la trésorerie de Luzarches le 5 janvier dernier, les relations avec les services fiscaux évoluent.

• Pour le paiement de vos factures locales (cantine, crèche...): service de gestion comptable de Garges-lès-Gonesse; tél.: 01 34 53 38 00 ou mail: sgc.garges@dgfip.finances.gouv.fr.



• Pour toute question sur vos impôts: service des impôts des particuliers de Garges-lès-Gonesse: tél.: 01 34 53 38 00 ou mail: par la messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr.

Accueil pour les deux services du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 15 (avec ou sans RDV) et les lundi, mardi et vendredi de 13 h 30 à 16 h (uniquement sur RDV).

Adresse: 2 rue Louis-Marteau, BP 200, 95143 Garges-lès-Gonesse Cedex.

- Pour payer vos factures locales et vos impôts:
 - paiement de proximité chez un buraliste agréé dès lors que votre facture comporte un QR code;
 - paiement en ligne sur:
 - impots.gouv.fr (pour les impôts)
 - amendes.gouv.fr (pour les amendes)
 - PayFip.gouv.fr
 - site internet de la collectivité.

Des permanences à votre service

- CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement): lundi 21 février, de 14 h à 17 h, en mairie de Viarmes.

Prise de rendez-vous au 01 73 24 45 18.

- Bus du CIAS (Centre inter-communal d'action sociale):

lundis 21 février et 7 mars, place de l'Église. Prise de rendez-vous au 06 43 60 03 32 ou cias@c3pf.fr.

- Val-d'Oise Renov: 14 février, de 14 h à 17 h, en mairie de Viarmes. Prise de rendez-vous au 01 42 66 35 98 (Soltha).



Que faire si on trouve un gros animal mort ?

En période de chasse, il n'est pas rare de trouver un gros gibier mort, tel que sanglier, cerf, chevreuil, etc., de plus de 40 kg. S'il se trouve sur la route, il est conseillé de ne pas y toucher et de contacter la mairie qui fera évacuer l'animal à l'équarrissage. S'il est sur une propriété privée, le particulier peut contacter la mairie pour avoir les coordonnées de l'équarrisseur dont l'intervention reste à la charge du riverain.

Inscrivez-vous sur les listes électorales

Vous avez jusqu'au 2 mars pour vous inscrire de préférence en ligne sur www.service-public.fr et jusqu'au 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier adressé à la mairie pour voter lors de l'élection présidentielle des dimanches 10 et 24 avril.

Vous pouvez vérifier sur www.service-public.fr que vous êtes bien inscrits dans la commune.

POUR VOTER EN 2022

inscrivez-vous dès maintenant sur les listes électorales

après le 5 mars, il sera trop tard!

Pour voter aux élections présidentielles, inscrivez-vous dès maintenant :

- en ligne sur www.service-public.fr jusqu'au 2 mars
- en mairie jusqu'au 4 mars
- par courrier adressé à la mairie, 20 rue d'Aval-Eau, 95270 Asnières-sur-Oise

Vérifiez sur le site www.service-public.fr que vous êtes bien inscrits sur la commune.

ASNIÈRES-SUR-OISE

Point sur la vaccination contre le Covid-19

Habitants d'Asnières-sur-Oise, vous pouvez prendre rendez-vous pour la première, seconde, troisième injection :

- via Doctolib en sélectionnant le centre de vaccination de Viarmes. Il reste des places en février et nous mettons régulièrement à jour le planning. Merci de bien vérifier votre éligibilité pour le rendez-vous.

• via le centre, soit en vous déplaçant sur place, soit en téléphonant uniquement aux jours et heures d'ouverture, au



© Adobe Stock

01 34 09 34 55. Pour les personnes qui se déplacent nous garantissons un rendez-vous, mais pas nécessairement le jour même. Nous faisons au mieux compte tenu de l'affluence. Avec 4 457 nouveaux cas pour 100 000 habitants fin janvier, les chiffres épidémiques dans le Val-d'Oise s'envolent. Pour lutter contre cette situation, les autorités veulent accélérer la vaccination des plus jeunes, avec l'ouverture de nouvelles lignes dédiées.

Dorénavant, le centre de vaccination de Viarmes est en mesure d'accueillir les 5-11 ans. Des créneaux spécifiques ont été mis en place.


La vaccination des enfants de 5 à 11 ans nécessite le consentement d'un des deux parents. En outre, afin de simplifier l'accès à la vaccination, il n'est pas nécessaire que l'enfant soit accompagné par un de ses parents. La personne qui l'accompagne doit pouvoir établir qu'elle détient l'accord d'un des parents et présenter un formulaire d'autorisation parentale dûment signé par l'un d'entre eux.

Prochaine collecte de sang

Notez dans votre agenda la prochaine collecte de sang qui se déroulera le mardi 15 mars à Viarmes.

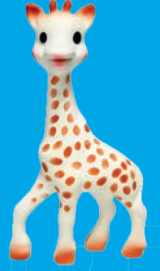
L'Établissement français du sang remercie les 72 volontaires, dont cinq nouveaux donneurs, qui se sont déplacés pour la collecte du 18 janvier dernier.





Où se trouve Sophie la girafe ?

Dans *L'Actu* de décembre, je prends le chemin de l'école en page 2. Et pour ce numéro, je suis toujours bien cachée. À vous de jouer !



Retour sur le tri à Asnières-sur-Oise en 2021... de bons résultats !

Le syndicat Tri-Or réalise au moins une caractérisation par commune dans l'année ; celle d'Asnières-sur-Oise a eu lieu en juin 2021. Un échantillon de l'équivalent de trois gros containers est prélevé du camion de collecte des emballages

recyclables, papiers et cartons lorsqu'il arrive au centre de tri. Cela représente 100 kg au minimum. Les déchets sont triés à la main afin d'identifier les erreurs. Les résultats de ces prélèvements sont plutôt bons, avec un taux d'erreur de 15%. Vous trouverez ci-dessous un pense-bête afin d'augmenter encore nos performances de tri !

Voici des exemples des déchets ou objets trouvés au centre de tri alors qu'ils n'y ont pas leur place :

À jeter dans les ordures ménagères	À apporter en déchetterie	
	À apporter en point de collecte ou en déchetterie	

Pour toute précision, je contacte TRI-OR

 01 34 70 05 60

 info@tri-or.fr

 Toutes les informations sur www.tri-or.fr

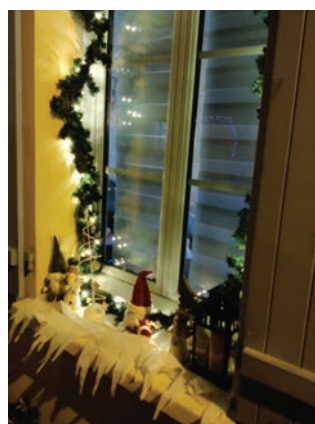
Le Comité de jumelage en sortie à Paris

Les adhérents du Comité de jumelage ont répondu présent à la sortie parisienne sur le thème « Italie » dimanche 5 décembre 2021, malgré le froid et la pluie. Après avoir dégusté un brunch italien dans le quartier des Halles, ils ont découvert l'exposition de Ettore Sottsass, architecte et designer italien, au centre Pompidou. La balade s'est terminée par la visite de Vini di Vignaioli, le salon du vin naturel, devenu l'un des principaux salons de vignerons-artisans en Italie. Cette journée, très appréciée, a permis aux adhérents de se retrouver et de partager des moments de convivialité.



Résultat du concours des maisons illuminées

Le samedi 18 décembre 2021, trois membres du Conseil municipal jeunes, accompagnés de trois élèves, ont sillonné les rues de la commune afin de déterminer les cinq gagnants du Concours des maisons illuminées 2021. Un grand bravo à tous et à très vite pour la remise des diplômes, qui aura lieu le samedi 19 février en mairie.



3^e prix, 20 rue de l'Atelier



1^{er} prix, 19 rue des Marais



4^e prix, 32 rue des Ajeux



2^e prix, 1 rue Frédéric-Masson



5^e prix, 6 rue du Froid-Val

Les vœux du maire... première ! On tourne !

Les conditions sanitaires du début de l'année 2022 ont contraint la municipalité à annuler la traditionnelle cérémonie des vœux du maire, et à innover.

Monsieur le Maire a donc présenté ses vœux aux habitants devant la caméra. La vidéo est disponible sur le site, l'appli mobile et la page Facebook de la ville.



Encore des dépôts sauvages

Suite à une première intervention pour le ramassage de la totalité des dépôts sauvages chemin de la Gueule à vaches qui a été refusée par Tri-Or qui ne récupère que des déchets triés, les agents des services techniques municipaux sont intervenus les 17 et 18 janvier pour faire le tri entre les gravats et les déchets inertes. Ils ont ainsi rempli 30m³ de bennes pour les déchets variés et une seconde benne de 15m³ uniquement pour les gravats.



Le déblaiement des gravats disséminés sur les bas-côtés du chemin fera l'objet d'une nouvelle intervention dès que l'accès sera praticable. Les barrières resteront en place pour éviter de nouveaux dépôts sauvages.

En attendant le printemps !

Courant janvier et février, les agents des Services techniques ont pris soin des espaces verts, sentes, arbres, haies et



autres végétaux en les taillant, élaguant, nettoyant afin de les préparer au mieux à l'arrivée du printemps.

Atelier-débat sur le zéro déchet

Le samedi 15 janvier, l'association En tête la planète! organisait un atelier afin d'échanger sur les différentes manières de diminuer nos déchets, chacun à sa mesure et à son rythme! Les différents postes concernés dans une maison ont été passés en revue ; par exemple, ne pas acheter de produits suremballés, réfléchir avant d'acheter un objet, se demander si on en a vraiment besoin ?



EN TÊTE LA PLANÈTE !

Mur fissuré rue du Four

Début janvier, les services techniques municipaux ont constaté une fissure importante dans le mur de clôture du parking de l'Enclos seigneurial. Ils l'ont immédiatement sécurisé et mis un témoin pour observer le niveau et la vitesse de dégradation.



Suite à une inspection télévisée, les canalisations de l'ava-loir situé près du mur se sont révélées intactes. La Saur est intervenue, et confirme qu'aucune fuite d'eau n'est à déplorer. Il s'agirait peut-être d'un effondrement naturel d'une cavité souterraine. La mairie a demandé une intervention de l'inspection des carrières.

Un conseiller municipal récompensé

Franck Lagniaux a reçu des mains de Roxana Maracineanu, ministre déléguée auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée des Sports, la médaille de chevalier de l'Ordre national du Mérite. Cette distinction lui a été remise en tant que président de la Société française des masseurs-kinésithérapeutes du sport et en tant que kinésithérapeute des équipes de France de handball. La cérémonie a eu lieu le 9 décembre dernier au siège de la Fédération française de handball.



La balayeuse de Viarmes dans les rues de la ville

Tous les quinze jours, la balayeuse et un agent de Viarmes sillonnent les rues de la ville. Un de nos agents des services techniques les précède de quelques mètres afin de souffler les saletés qui seront aspirées par la machine.



Cette collaboration est soumise à une convention annuelle de prêt signée entre nos deux communes.

État civil *

Naissance

Agathe Andrade - 11/01
* en fonction des autorisations de publication.

Décès

Marie-Louise Le Faucheur-Bourcier - 25/01
Michelle Gueguen - 26/01

Décès de Marie-Louise Le Faucheur-Bourcier

Madame Marie-Louise Le Faucheur-Bourcier, une honorable et maîtresse femme, nous a quittés à l'aube de ses 101 ans. Discrète mais forte de caractère, elle gérait la ferme située à l'angle des rues de Noisy et de l'Orme. Avec

beaucoup de classe, elle était de ces authentiques « paysans » qui ont façonné et entretenu nos paysages. Elle accompagnait toujours son époux René, ancien combattant, aux commémorations. Ce sont des personnes inoubliables qui auront marqué mes mandats d'élu et notamment leur cérémonie de noces de diamant célébrée le 18 juillet 2002 dans notre mairie d'Asnières-sur-Oise.



J'adresse à toute sa famille mes sincères condoléances.

Claude Krieguer

Expressions directes

Bien Faire pour Bien Vivre Groupe majoritaire du conseil municipal

Victor Hugo disait « La rue est le cordon ombilical qui relie l'individu à la société ». La richesse de nos rues vient précisément des commerçants qui les animent et en font le cœur battant. Accompagner cette dynamique est justement l'une de nos promesses de campagne. Faire vivre un centre-ville attractif passe aussi par l'implication des commerçants. Tout au long de l'année, nous allons mettre en place des mesures fortes, efficaces et concrètes afin de donner plus d'élan au cœur de notre commune, avec des commerces ou un marché répondant aux attentes des habitants.

Oliver Dupont, maire de Viarmes, en charge des commerces de notre communauté de communes, a convié les commerçants de la C3PF à une soirée d'échanges en décembre dernier. Les principaux thèmes abordés ont été des conseils facilitateurs sur le numérique, les aides financières auxquelles les commerçants peuvent prétendre, le projet d'élaboration d'un guide des commerçants 2022, la mise en place d'une association intercommunale des commerçants...

En cette période de mutation, le numérique peut être un levier de croissance avec de nouvelles formes de commerces de proximité. Peu présents sur internet, les commerçants ont pourtant tout à y gagner alors que le nombre de cyberacheteurs ne cesse d'augmenter. D'où l'importance d'élaborer un guide des commerçants, par le biais d'annonceurs. La communauté de communes commence à répertorier tous les commerces de détails et les artisans des communes concernées.

Afin que l'association intercommunale fonctionne, il faut que les commerçants aient la volonté de créer des événements tout au long de l'année. S'ils le souhaitent, nous les aiderons à les concrétiser.

Nous tenons à remercier *Nathie Coiff* qui, après quarante ans de bons et loyaux services auprès de ses clients, a décidé de faire valoir ses droits à la retraite. Au nom de tous les élus, nous vous souhaitons, une excellente retraite, bien méritée. Et nous accueillons avec grand plaisir Carla et Marianne Rodrigues, qui reprennent le salon de coiffure sous l'enseigne *Le Duo*. Bienvenue à vous!

Nos remerciements vont également à la boutique *À la ferme!* qui a fermé ses portes récemment, mais qui continue à nous fournir en bons produits locaux, de manière différente. Le restaurant *Aux bonnes mairiennes* en profite pour s'agrandir. Après quelques semaines de travaux, nous pourrons, courant mars, à nouveau y déguster ses bons plats.

Un Village Uni Groupe minoritaire du conseil municipal

Depuis quelques semaines, la majorité a décidé de modifier la circulation dans le village en changeant le sens unique rue d'Aval Eau, en interdisant la circulation rue Delchet et en instituant un sens unique rue Pierre Brossolette.

Notre groupe reste dubitatif sur ces choix qui concentrent la circulation sur la Grande Rue, amplifiée par l'ouverture du nouveau parking de la rue Delchet où se trouve également la nouvelle entrée des écoles.

Nous serons autant que possible à l'écoute des usagers de ces quartiers pour évaluer les conséquences de ces changements, parfaire les solutions, gérer les nuisances, fluidifier le trafic et sécuriser cette rue notamment pour les piétons.

Dans ce même schéma de circulation, le choix d'une réouverture en sens unique de la rue du Four avant que le problème de la cave souterraine soit réglé nous inquiète. Le risque nous semble démesuré par rapport au bénéfice.

Vous semble-t-il logique de fermer la circulation rue Delchet, sauf lors des heures de rentrée et de sortie des écoles, pour diriger les voitures par la rue du Four ? Nous laissons cette responsabilité à la majorité.

Enfin, la priorité à droite est réinstallée sur notre commune mettant fin à la mode des carrefours à quatre stops. Nous en sommes heureux : cette proposition était la nôtre depuis notre précédent mandat. Malgré nos propositions répétées et les preuves que le bilan des collectivités ayant choisi de revenir au dispositif de base du code de la route était satisfaisant. La loi nationale nous semble plus adaptée à notre cas.

La gestion de la circulation dans le village doit répondre aux besoins de mobilité des habitants et être exprimée dans le cadre législatif le plus simple. Pour assurer la sécurité des piétons, des vélos et des automobilistes, la mairie doit trancher et instaurer la priorité à droite pour toutes les rues afin que les automobilistes puissent rouler en toute sérénité.

Afficher cette information à chaque entrée du village nous semble indispensable pour assurer la bonne compréhension de cette nouvelle règle notamment pour les visiteurs de passage.